

[NJO...](#)[Contact..](#)[Accueil](#)

VIE DE LA COMMUNE

Compte-rendu du conseil municipal

Dix-neuf points étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du 30 mai dernier, marqué par l'approbation du compte administratif et par la mise en place du service municipal de la jeunesse.

Au terme des communications à la municipalité, le maire s'est félicité des déclarations du nouveau ministre des Transports, Gilles de Robien, sur le dossier du troisième aéroport. Le ministre a en effet annoncé qu'il remettait en discussion l'implantation d'un troisième aéroport parisien à Chaulnes. Le maire a confirmé sa position. Pour lui comme pour la ville, ce projet était une mauvaise décision, source de nouvelles nuisances. Le ministre a par ailleurs maintenu le couvre-feu et la limitation à deux cent cinquante mille mouvements pour Orly. Pour le maire, il est possible dans ces conditions de relancer l'activité d'Orly avec le retour des gros-porteurs qui permettraient de revitaliser le fret. En outre, il faut diminuer les navettes aériennes entre villes françaises au bénéfice du Tgv. Pour le maire et la municipalité, il serait préférable d'investir le budget du troisième aéroport dans la recherche pour réduire le bruit à la source et améliorer les protections phoniques.

Dans le domaine de l'urbanisme, le maire a informé de l'avancement de la réalisation des Zac de l'Hôtel-de-Ville et du Fer-à-Cheval. La première est bientôt achevée. Un chantier de construction de soixante-dix neuf logements loi Besson est en cours. La seconde en est à ses débuts avec les travaux d'assainissement et de voirie. Un accès provisoire au centre commercial Leclerc est réalisé afin de pouvoir entreprendre les deux premières constructions de logements. Autre chantier d'importance pour la préservation du patrimoine ancien de la commune, celui de l'Église Saint-Germain.

Le maire a enfin fait écho à l'inauguration du centre culturel musulman en soulignant la qualité de l'accueil réservé à la municipalité par la communauté musulmane.

L'ordre du jour

•Premier point à l'ordre du jour, l'adoption du compte administratif 2001 qui retrace la gestion réelle de la commune en mettant en relief les grandes priorités de l'action municipale. Ce rapport a été voté à la majorité, sept abstentions du RdcM et deux voix contre du groupe Mieux vivre à Orly. (Pour plus de détails se reporter au supplément finances qui vient de paraître). Dès son élection, la nouvelle municipalité a fait de la jeunesse une de ses grandes préoccupations. Les services municipaux réunis autour de Maurice Chauvet, adjoint au maire chargé de la jeunesse, de l'enseignement et des sports, ont mis au point une nouvelle structuration des dispositifs jeunesse.

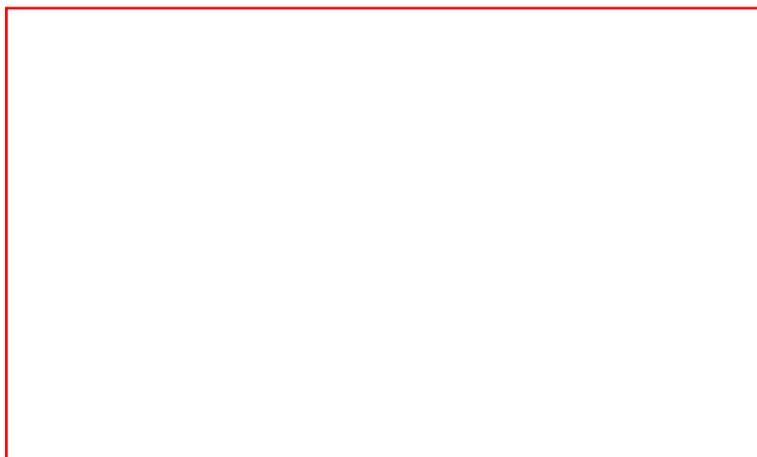


Maurice Chauvet a annoncé dans un premier temps la création de forums de quartier, lieux d'écoute, d'échange et de vie, installés dans le Vieil Orly, à la Pierre-au-Prêtre et aux Aviateurs. Ces forums étant une base d'accueil et d'activités à la fois sociales, culturelles, de loisirs et citoyennes.

À la disposition de la population, en priorité des jeunes mais aussi lieux intergénérationnels, les forums se veulent des liens entre les différentes structures partenaires de la ville (Mission locale, Cispo...). Pour animer et gérer ces forums, un service municipal de la Jeunesse a été créé avec la nomination à sa tête d'un directeur de la jeunesse El Haddy Ali Rachedi en poste depuis avril. Des animateurs et éducateurs sont en cours de recrutement afin de constituer une équipe de douze personnes. En septembre, un point information jeunesse, qui recueillera toutes les informations à destinations des jeunes, ouvrira également ses portes place du Fer-à-Cheval. Une gestion publique de l'ensemble de ces nouveaux dispositifs s'est imposée. La forme la plus adaptée pour l'exploitation de ce service public à caractère administratif est celle de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ainsi des partenaires ayant des compétences à s'occuper des jeunes pourront être associées à cette gestion en siégeant au conseil d'administration.

L'assemblée municipale a délibéré en plusieurs temps. La création d'une régie a été adoptée à la majorité et deux voix contre du groupe Mieux vivre à Orly, le groupe Rdcm n'ayant pas pris part au vote. Les groupes se sont prononcés de la même manière pour l'approbation des statuts, la désignation des membres du conseil d'administration, la désignation du directeur et l'approbation de la donation initiale (76 500 e pour les mois de septembre à décembre). Voir à ce sujet le dossier spécial jeunesse dans le numéro de septembre prochain.

•La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité pose de nouvelles dispositions concernant l'exercice des mandats d'élus. Les conseillers ont donc adopté à la majorité, deux abstentions du groupe Rdcm et sept voix contre du groupe Mieux vivre à Orly, l'augmentation du régime indemnitaire des adjoints au maire porté à 1 351,80 e ainsi que diverses mesures contribuant à un meilleur statut et à la reconnaissance de la fonction d'élus



Des activités pour les jeunes dans tous les quartiers.

territorial.

- L'assemblée s'est accordée à l'unanimité pour la signature d'une convention entre la ville d'Orly et la société Irisé. Il s'agit d'améliorer les possibilités de téléphonie et de télécommunications. Le dispositif permettra d'ouvrir aux Pme, Pmi et autres professionnels une offre de réseaux et services hauts débits par différents prestataires dans de bonnes conditions techniques et à des prix plus abordables.

[Article précédent](#)

[Article suivant](#)

[Haut de page](#)